



## changement de domicile de l'enfant

Par **lapetite**, le **01/05/2011** à **10:32**

Bonjour,

J'ai reçu une assignation du Juge des affaires familiales du Tribunal de Grande Instance. Mon ex conjoint, a été reconnu officiellement (il y a moins d'un an) le père de ma fille, me demande qu'elle habite chez lui sous prétexte que celle-ci est perturbée psychologiquement car je l'emmène à des réunions spirituelles chaque semaine.

Le père de l'enfant m'en veut car j'ai engagé envers lui une procédure judiciaire afin que ma fille connaisse son père.

Il l'a ignoré pendant plusieurs années, a fait sa connaissance puis l'a de nouveau ignoré. Ma fille n'a pas compris son comportement et m'a réclamé inlassablement son père.

Maintenant, il voit sa fille. Celui-ci a des difficultés à s'adapter au rythme de l'enfant et ne conçoit pas qu'elle ait besoin d'activité physique. Elle reste toute la journée cloîtrée chez lui et sa compagne"...

Croyez vous qu'il peut obtenir sa garde ?

Par **Domil**, le **01/05/2011** à **11:37**

[citation]car je l'emmène à des réunions spirituelles chaque semaine. [/citation] secte ?

Par **lapetite**, le **01/05/2011** à **11:54**

Pour certaines personnes, l'organisation des Témoins de Jéhovah est considéré comme telle.

Par **Domil**, le **01/05/2011** à **15:42**

Oui, donc secte, le père remplit donc ses devoirs de père en tentant d'éviter l'embrigadement de son enfant dans une secte dangereuse. Espérons que le juge lui donnera gain de cause, avec uniquement un droit de visite, sans hébergement, pour vous. La jurisprudence va dans ce sens.

<http://www.prevensectes.com/tj.htm>

Par **Claralea**, le **02/05/2011** à **13:40**

[citation]Elle reste toute la journée cloîtrée chez lui et sa compagne"... [/citation]

C'est toujours moins dangereux que d'aller à des réunions de temoins de Jehovah...